Vers une inclusion optimale des publics à besoins spécifiques

Jennifer Dutron Saeh, Frédéric Planché

▶ **To cite this version:**

Jennifer Dutron Saeh, Frédéric Planché. Vers une inclusion optimale des publics à besoins spécifiques. Colloque international : Apprendre, Transmettre, Innover à et par l'Université, Groupe de recherche interdisciplinaire IDEFI-UM3D, Jun 2015, Montpellier, France. hal-01277154

HAL Id: hal-01277154
https://hal.science/hal-01277154

Submitted on 22 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Vers une inclusion optimale des publics à besoins spécifiques

Jennifer Dutron

SAEH, université Paul-Valéry Montpellier 3

jennifer.dutron@univ-montp3.fr

Frédéric Planché

Département d'AES, SAEH, université Paul-Valéry Montpellier 3

frederic.planche@univ-montp3.fr

Résumé

La mission handicap de l'Université Paul Valéry dans le cadre de la mission IDEFI (Initiative d'Excellence en Formation Innovante) a mené une étude pour repérer les obstacles de la réussite des étudiants inscrits en première année de licence.

À travers cette analyse, nous nous attacherons à démontrer que les grandes difficultés d'intégration qui sont rencontrées à l'Université résident à la fois dans la nature des troubles présents chez les étudiants que nous recevons, mais également dans l'absence de liaison forte entre la prise en charge des élèves au niveau du lycée et celle de l'accueil en 1ère année du supérieur.

Introduction

La mission handicap de l'université Paul Valéry de Montpellier, dans le cadre de l'initiative d'Excellence en Formation Innovante pour une première année **Diversifiée**, **Déterminante** et **Différente** (IDEFI-UM3D), s'est vue proposer de mener une étude pour repérer les obstacles à l'inclusion des étudiants en situation de handicap.

Si le terme même d'obstacle permet de sortir d'une idéologie de l'échec, il sous-tend aussi que le handicap est situationnel et que la levée de ces obstacles devrait permettre a priori, l'inclusion et la réussite de l'étudiant en situation de handicap. Par exemple, en observant une personne qui a du mal à se mobiliser physiquement ou intellectuellement, on admet rapidement que chaque acte de la vie quotidienne va s'avérer chronophage, difficile, voire impossible et que l'aide humaine dans ce cas est indispensable. Dans le domaine universitaire, on comprend alors la nécessité de l'assistance d'un secrétaire, garant sur le papier de la parole de la personne qui ne peut écrire.

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées vise l'intégration des personnes en situation de handicap. Cette loi a, notamment, permis à ces personnes d'accéder aux études supérieures avec davantage de facilité. En effet, la législation, en obligeant les établissements publics à accueillir dans des conditions décentes les personnes en situation de handicap a permis d'ouvrir les études à tous.

Devant cette initiative, il convient de se questionner sur les obstacles de l'inclusion des étudiants en situation de handicap et cela, en sondant d'une part, les intéressés eux-mêmes et d'autre part, les personnes de l'université Paul Valéry portant la mission handicap. Cette démarche visera l'élaboration d'un plan d'action pour permettre une inclusion optimale.

1. Problématique spécifique attachée à la « mission handicap de l'université »

1.1. Contexte

Depuis une quinzaine d'années, l'Université Paul Valéry accueille de façon structurée des étudiants en situation de handicap. Ce qui était relativement marginal à la fin des années 1990, est devenu plus systématique et est en progression constante depuis l'année universitaire 2000/2001. En effet, l'université, à cette époque, s'est dotée d'un Service d'Accueil des Etudiants en situation de Handicap (S.A.E.H.) ainsi que de personnelsformés et dédiés.

Cette initiative, en parallèle de la loi de 2005, a fait croître le nombre d'étudiants intéressés et inscrits. Progressivement, nous avons triplé nos effectifs, passant de 151 étudiants déclarés et reconnus en situation de handicap en 2000/2001 à 479 en 2014/2015. Ce « handi-boom » a révélé, au fur et à mesure des accompagnements mis en place, un certain nombre de difficultés à cerner l'entrée dans le supérieur et à garantir le suivi précis de l'évolution de chacun d'eux dans une perspective de succès pour l'étudiant.

A l'université, chaque étudiant pris en charge par le service handicap doit faire l'objet d'un Plan d'Accompagnement de l'Etudiant Handicapé (PAEH). Depuis 2005, ce PAEHest construit avec luiau sein d'une équipe dite « plurielle ». En cela, il s'agit d'une **force de l'université** qui, en s'appuyant sur une pluralité de compétences permet d'approcher une réponse mieux adaptée aux besoins de l'étudiant. Nous complétons le diagnostic par l'appel, lorsque c'est nécessaire, aux institutions ou individus qui ont contribué à l'intégration scolaire de l'étudiant primo entrant.

Par contre, l'une des **faiblesses** est de constater, à l'instar d'autres populations étudiantes, une forte démission, voire des échecs, pour certains étudiants en première année. Une première investigation semble montrer que cela incombe davantage à la rupture entre les deux environnements (secondaire/supérieur) qu'à l'incapacité pour l'étudiant de suivre les cours de 1ère année. En effet, des aménagements spécifiques à chaque situation individuelle sont présents et formalisés à travers le PAEH, mais les effets ne sont pas toujours ceux attendus.

Le projet IDEFI, qui vise la réussite en licence pour tous, constitue une des **opportunités** pour repérer les raisons de ces échecs et tenter de pallier ces difficultés.

1.2. Nature et objet du présent projet

Partant du principe qu'il n'y a pas de handicap qui ne soit situationnel, nous avons mis en œuvre une approche de type recherche-action auprès d'un échantillon d'étudiants présentant un handicap.

La plupart de ces étudiants, très suivis jusqu'alors, s'inscrivent à l'université en bousculant ou rejetant très fréquemmentl'accompagnement dont ils ont bénéficié précédemment. Les conséquences ne sont pas toujours heureuses et se concrétisent comme mentionné plus haut, par des échecs aux examens, voire un découragement rapide et un abandon des études.

A la rentrée universitaire 2011, nous avons entrepris, en partenariat avec des lycées de la région de suivre et diagnostiquer les obstacles de ces derniers à l'insertion dans le milieu universitaire.

De part et d'autre du baccalauréat, il s'agit pour nos institutions de l'Education Nationale de comprendre ces obstacles et de les mettre en regard des pratiques depuis la seconde jusqu'à la terminale et de l'Université Paul Valéry depuis la préinscription « post bac » jusqu'à l'échéance des deux semestres de 1ère année de licence.

Au vu des résultats de cette observation et du diagnostic posé en temps réel tout au long de cette première année d'analyse, nous avons proposé de mettre en place, en septembre 2013, un projet pédagogique inclus dans la perspective globale de l'université pour les publics empêchés. Il s'agit, pour ce public spécifique, d'analyser et de définir un projet universitaire et professionnel **déterminant** individuel et choisi par l'étudiant ;de proposer des parcours adaptés aux caractéristiques du public accueilli, en insistant à la fois sur une **diversification** des cours et apprentissages par adaptation des accompagnements et sur la nécessité de sortir de l'éventuelle culture de l'assistanat par la flexibilité de ces accompagnements pour mieux répondre au rythme d'adaptation de l'étudiant ; de mettre en place des initiatives de **différenciation**des rythmes et des méthodes pédagogiques proposés tout au long du parcours des étudiants concernés et suivis par le SAEH.

Nous partons d'un postulat important : l'étudiant en situation de handicap doit être considéré comme tel tout au long de son cursus, et tant que sa situation ne lui permet pas de se fondre dans une sorte d'anonymat choisi. Ainsi, par une ouverture culturelle du milieu qui l'accueille, une adaptation à un rythme et des capacités bien analysées et suivies, l'étudiant sera considéré pour ses potentialités,et la discrimination à son égard sera alors moins prononcée que s'il est purement et simplement assimilé dans la masse étudiante.C'est donc à l'issue de l'analyse des obstacles rencontrés à ce jour que se met en place tout le processus de diagnostic et d'adaptation.

Nous nous attacherons à traiter les caractéristiques communes des étudiants en situation de handicap, à savoir les difficultés organisationnelles et les troubles du repérage spatio-temporel. Les mesures évoquées se voudront au service du plus grand nombre mais cette démarche ne doit en aucun cas entacherla spécificité et la singularité de chaque étudiant.

2. Obstacles rencontrés par l'étudiant en situation de handicap

2.1. Obstacles rencontrés dans les changements méthodologiques et pédagogiques entre le lycée et l'université

Les étudiants interrogés font part d'un sur-encadrement au lycée. Cette relation privilégiée semble limiter l'intégration dans la culture et la population étudiante. Il y aurait inadéquation

entre le système généré par une institution où l'omniprésence de l'accompagnement et de la prise en charge créerait une certaine dépendance des lycéens vis-à-vis de leur famille institutionnelle, et la démarche à l'université où l'on met en avant l'autonomie de l'étudiant.

Ce sur-encadrement, allié aux difficultés spatio-temporelles et d'organisation, limiterait les perspectives de réussite de l'étudiant en première année de licence.

2.2. Obstacles liés au parcours précédant l'entrée à l'université

En ce qui concerne ces difficultés, certaines personnes interrogées (2/3 des sondés) ont déclaré que les études à l'université n'étaient pas leur premier choix : trois étudiants avaient comme projet de faire un BTS et un étudiant, une école d'infirmière. Ils n'ont pas pu intégrer ces formations car ils étaient mal renseignés sur les démarches et les délais à suivre.

Cette relation de dépendance et d'attente à l'égard des professionnels rencontrés au lycée semble ne pas permettre à l'étudiant d'être suffisamment acteur de son projet de formation.

Arrivé à l'université, cela se traduit par un rejet des accompagnements proposés et une revendication de leur majorité et de leur indépendance.

2.3. Obstacles à l'université, repérés et constatés par le Service d'Accueil des Etudiants en situation de Handicap

Effectivement, dans l'organisation des étudiants repérés, les moments libres sont vécus comme un temps en dehors de leur parcours universitaire.

Il apparait que la rupture du lien de dépendance avec le sur-encadrement rencontré au lycée limite l'inscription de ces étudiants dans une vie universitaire autonome. L'arrivée en cité universitaire ou en studio est d'ailleurs vécue comme un moment d'émancipation et de recherche de limites.

On note que les grandes difficultés d'intégration qui sont rencontrées à l'université résident à la fois dans la **nature des troubles** présents chez les étudiants que nous recevons, mais aussidans l'**absence de liaison forte** entre la prise en charge des élèves au niveau du lycée et celle de l'accueil en 1ère année du supérieur.

Cet état des lieux nous permet de dresser le modèle de SWOT suivant (figure 1).

Figure1 – Modèle de SWOTT réalisé.

	Positif	**Négatif**
Origine interne	**Forces :**	**Faiblesses :**

	Réseautage interne et externe Personnel formé et dédié	Forte démission en première année de licence
Origine externe	**Opportunités :** Projet IDEFI lui-même. Démarche clinique autour du développement de la réussite des études en licence, y compris pour les étudiants en situation de handicap	**Menaces :** Concurrence et manque de visibilité de l'université Paul Valéry

3. Actions proposées et objectifs visés

Au vu de ces obstacles, il convient, en parallèle des moyens de compensation développés au sein de l'université, de travailler sur la liaison lycée-université pour permettre une meilleure information sur le dispositif universitaire. Les lycéens en situation de handicap, futurs étudiants de première année pourraient davantage se projeter et anticiper ce passage lycée-université.

Dans l'optique de fluidifier cette transition, plusieurs actions à destination des lycéens, des personnels et des étudiants de licence ont été mises en place.

3.1. Actions d'information et de sensibilisation à destination des lycées

32 lycées de la région ont été contactés pour participer à des réunions de sensibilisation sur les enjeux du handicap et des études supérieures. Cette démarche visait à mieux informer les lycéens sur le fonctionnement universitaire.

Malheureusement, ces actions se sont révélées peu fructueuses : quatre lycées ont répondu favorablement à cette proposition d'échange. La question sensible qu'est le handicap vient peut-être créer un emballement imaginaire incompatible avec ce type de communication.

Pour tenter d'informer un plus grand nombre, nous avons multiplié les canaux de communication indirecte. D'après B. Pelletier : « **La communication indirecte** peut être une forme d'*évitement* ou de *contournement* par rapport à une réalité considérée comme gênante ou embarrassante […] Elle peut être le signe de l'*atténuation* d'une réponse directe qui

pourrait heurter, blesser, faire perdre la face ou signifier une importance excessive de la subjectivité de l'émetteur et du récepteur »[1]

3.2. Développement de la communication indirecte à destination des lycées

Dans cette optique, un documentaire sur le parcours de l'étudiant en situation de handicap arrivant à l'université est en cours de réalisation. Il sera diffusé via les canaux de communication existants de l'université. Nous souhaitons aussi le transmettre aux associations spécialisées dans le champ du handicap.

En parallèle, nous avons adressé des « guides de l'étudiant en situation de handicap » aux proviseurs et services médico-sociaux des lycées.

Enfin, nous avons développé le réseau interne à l'université en faisant le pari qu'un service de proximité viendrait étayer l'étudiant en situation de handicap dans sa réussite en licence.

3.3. Mise en place des référents handicap dans la filière de l'étudiant en situation de handicap

Le S.A.E.H est un service qui est reconnu aujourd'hui au sein de l'université, le personnel de l'université facilite au mieux l'organisation et la mise en place des mesures de compensation pour les étudiants concernés.

Quand les troubles de l'étudiant sont faibles ou modérés et qu'ils nécessitent un accompagnement autour de la prise de note et du soutien pédagogique, nous avons proposé un système de référent handicap dans la même filière de l'étudiant. Cet accompagnement de proximité permet à l'étudiant de ne pas s'isoler socialement via la présence d'un preneur de notes externe à la formation et ainsi, de préserver son autonomie.

Nous avons également engagé d'autres actions spécifiques pour permettre la réussite de ces étudiants.

3.4. Développement d'actions spécifiques à destination des étudiants en situation de handicap

En effet, il s'agit d'arriver à des moyens de compensation optimaux. Ainsi, des conseils méthodologiques ont été donnés (aide à l'organisation), des cours de soutien renforcé ont été animés (pour les étudiants sourds et malentendants) et du matériel spécifique pour les étudiants a été acquis (pour les étudiants -dys-).

---

[1] Pelletier, B. (2008, 7 décembre). La communication indirecte – exemples, observations et réflexions. *Gestion des risques interculturels : Entreprises & Management Interculturel*. Repéré à http://gestion-des-risques-interculturels.com/risques/la-communication-indirecte-exemples-observations-et-reflexions/

Nous travaillons également aujourd'hui à l'obtention de l'agrément de niveau 2 auprès de la commission en charge de l'exception handicap en vue d'obtenir les fichiers numériques des éditeurs. Les étudiants à mobilité réduite ou malvoyants pourront ainsi accéder à ces ressources de manière plus autonome.

Conclusion

Figure 2 - Graphique de la répartition de la réussite aux examens des étudiants de licence 1 suivis par le S.A.E.H.

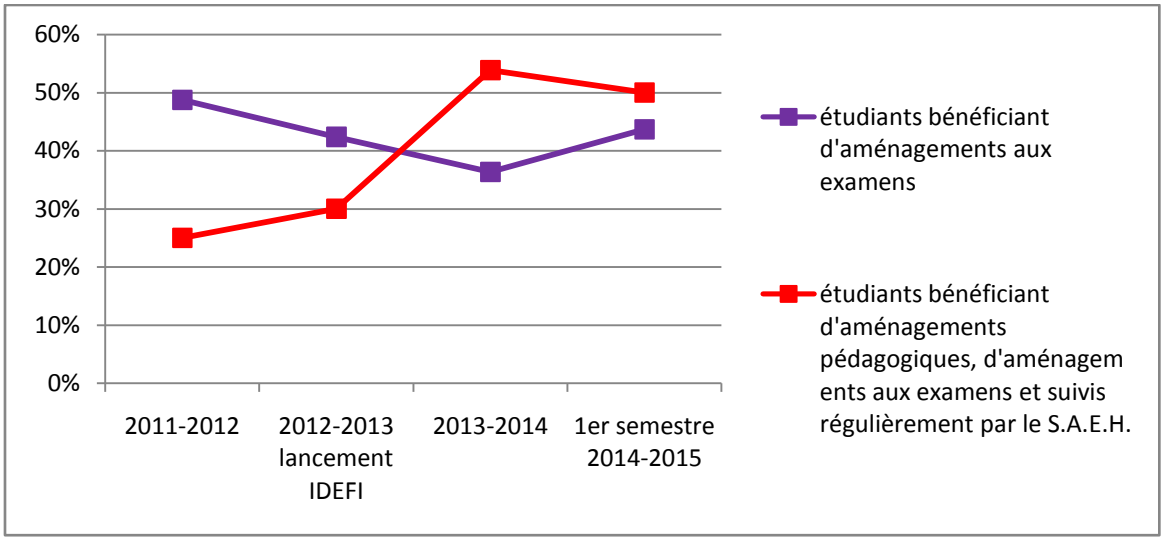

Depuis le lancement de la mission IDEFI (2012) autour des publics spécifiques de première année, on note une augmentation du pourcentage de réussite (figure 2). Cependant, il faudrait arriver à considérer ces chiffres sur la durée et pérenniser les actions qui ont été menées.

Il convient de souligner que les premiers jalons pour atteindre notre objectif ont été posés : les chiffres eux-mêmes le montrent et nous sommes parvenus à sensibiliser certains collègues du secondaire autour du handicap et des études supérieures.

Comme énoncé plus haut, le handicap est ancré dans des représentations culturelles qui émanent du lieu de notre histoire. Changer de regard sur ce champ demande un travail durable et une progression par phase. C'est pourquoi, il convient de poursuivre ces actions pour toucher les plus réticents et cela, dans le but de servir la réussite des étudiants à besoins spécifiques.

Références

Pelletier, B. (2008). La communication indirecte – exemples, observations et réflexions. *Gestion des risques interculturels : Entreprises & Management Interculturel*. http://gestion-

des-risques-interculturels.com/risques/la-communication-indirecte-exemples-observations-et-reflexions/Consulté le 26.06.2015.